

Subsides

nous a-t-il réellement appris ainsi qu'aux Canadiens? Il a dit: Les concessions accordées aux sociétés par le ministre des Finances dans son exposé budgétaire de mai 1972 m'ont déçu et bien plus, je désire que les concessions accordées aux sociétés existantes soient accordées aux sociétés nouvellement créées ou qui investissent dans de nouvelles entreprises. Le chef de l'opposition veut s'élever comme un défenseur dans le cas présent. Je veux que tout député à la Chambre comprenne comme moi, et je crois avoir raison, que, d'après lui, les concessions fiscales proposées dans l'exposé budgétaire du ministre des Finances de mai 1972 sont insuffisantes et incomplètes. Il désire qu'on accorde d'autres concessions fiscales à ceux qui investissent dans de nouvelles entreprises.

Il croit pouvoir ainsi nous attraper et se débarrasser de nous en nous poussant dans le dos. Monsieur l'Orateur, nous n'acceptons pas ce procédé. Sa déclaration me rappelle des paroles qu'il a dites lors de l'étude du projet de réforme fiscale qui a amené quelques changements accessoires au régime d'imposition des sociétés. Permettez-moi de lire la déclaration que le chef de l'opposition a faite le 14 octobre 1971 et qu'on lit à la page 8694 du hansard:

En ce qui concerne les sociétés, l'effet sur les placements et sur les stimulants aurait été bien plus bénéfique, sans qu'en coûte un cent au gouvernement, si le ministre avait annoncé qu'il différerait l'application des parties du bill sur la réforme fiscale qui touchent les sociétés.

Ces petites modifications qui étaient censées remédier aux échappatoires dont profitent les sociétés n'ont pas satisfait le chef de l'opposition. Il voulait que le ministre des Finances les jette par la fenêtre. Voilà l'homme qui se plaint que les petites entreprises n'ont pas l'argent qu'il leur faut. Je ne peux m'empêcher de rappeler qu'au moment où nous débattions à la Chambre le bill sur les stimulants au développement régional, ce même monsieur présentait une motion et affirmait dans un discours prononcé le 6 juin 1969 qu'on retrouve à la page 9849 du hansard:

Si quelqu'un met la main sur quelques milliers de dollars ou même sur un million dont il n'a pas vraiment besoin, je ne crois pas que nous ayons lieu de trop nous inquiéter. Après tout, le gouvernement peut ensuite recouvrer cette somme au moyen de la fiscalité.

Il ne s'était même pas donné la peine de remarquer que les subventions au développement régional n'étaient pas imposables.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Voilà le genre de chose qu'on nous sert et si la présente motion fait mention de quelque chose d'injuste, je dois rappeler de nouveau à la Chambre la déclaration du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) faite il y a moins de deux ans, le 22 juin 1971, alors qu'il était critique financier de son parti.

Une voix: Oh, oh!

M. Lewis: Ne cherchez pas la félicité dans cette direction, mon charmant et corpulent ami.

Je veux donc rappeler à la Chambre ce que disait le député d'Edmonton-Ouest le 22 juin 1971 et qui se trouve consigné à la page 7222 du hansard:

... certains croient qu'on peut instaurer l'équité entre les contribuables. Cela est impossible au Canada, et ceux qui prétendent le contraire ne connaissent pas nos besoins économiques et financiers. Il est complètement absurde de parler d'équité entre les contribuables ou à l'échelle de l'assiette de l'impôt sur le revenu.

Le pays peut très bien se passer d'un gouvernement formé d'hommes de cet acabit.

Des voix: Bravo!

• (1710)

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de voter pour la motion car il s'agit d'un stratagème insignifiant. Je veux dire à la Chambre...

Une voix: Dites-le en anglais.

M. Lewis: Je pourrais le dire en anglais si je croyais que cela en valait la peine et que les députés conservateurs progressistes le comprendrait.

Je veux employer les quelques minutes qui me restent, car je crois n'avoir droit qu'à 20 minutes si je me souviens bien de la règle, à parler de certains des aspects positifs de la motion à l'étude. Au nom de mes collègues et en mon nom, je rejette sans hésiter le genre de politique présenté par le chef de l'opposition. Je crois qu'elle parvient—ce qui est une réussite vraiment remarquable—à être encore pire que celle du gouvernement libéral et il faut vraiment être artiste pour y arriver. On propose d'accorder plus de concessions en matière d'impôt sur le revenu des sociétés ou de plus généreuses concessions, et le discours du chef de l'opposition laisse entendre que les ressources qui sont maintenant entièrement entre des mains étrangères y demeureront. Il ne veut rien faire à ce sujet. Il reste aussi que nos mines et 50 p. 100 de nos usines sont sous emprise étrangère, et il ne fera rien à ce sujet.

Lorsqu'on a proposé de réglementer les exportations de pétrole, ses représentants de l'Alberta et le premier ministre de cette province s'opposèrent à toute restriction des exportations de pétrole ou de gaz. Le chef de l'opposition ne consentirait qu'à une chose, c'est-à-dire à accorder certaines concessions fiscales à ses riches amis qui investissent dans de petites entreprises. Je crois savoir qu'il a lui-même quelque excellente expérience dans ce domaine. A mon avis, ce n'est pas de cette manière que nous parviendrons à la réalisation qui s'impose. Dans les très brèves minutes qu'il me reste permettez que je vous en parle. Ce qu'il fallait à notre pays et ce qu'il lui faut maintenant plus que n'importe quoi, c'est un régime économique et social qui engloberait toutes les régions du pays et qui établirait certains objectifs économiques et sociaux avantageux à toute la population du Canada et à toutes ces régions. Il nous faut, à compter de maintenant, si possible—ni les libéraux ni les conservateurs ne le feront—éliminer toutes les concessions fiscales consenties aux sociétés canadiennes, lesquelles ont déformé notre expansion économique puisque toutes nos ressources sortent du pays à un rythme incroyable et qu'elles sont exportées ailleurs dans le monde plutôt que d'être conservées ici pour nos générations futures.

Je mets les conservateurs au défi de se dire prêts à abolir les concessions fiscales et les congés fiscaux qui ont été accordés aux sociétés par les statuts de notre pays. Il nous faudrait ce que mes amis à droite refusent absolument, comme ils l'ont souvent indiqué. Nous ne pouvons pas édifier des petites entreprises dans les régions défavorisées du pays en comptant sur le secteur privé ou sur les propos doctrinaires auxquels se livrent les porte-parole des partis conservateur et libéral chaque fois qu'ils parlent de l'économie.

Des voix: Doctrinaires!

M. Lewis: Doctrinaires. L'entreprise libre est tout ce qui reste de doctrinaire dans ce pays, et elle fait un tort immense à l'expansion du Canada, à son économie et à ses objectifs sociaux. Nous l'avons dit souvent, et je le